



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 novembre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKTHAOUI

Membres présents :

M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - Mme BERNARD
M. BERNARD - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BOURNY -
M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DINCHER - M. DOUHAIT
- M. DUBOIS - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G - M. GILLOT J.P - - Mme
HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. IZIMER - M. LABORIER - M. LAURENT -
Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON -
M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN
Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. ROIZOT - M. SAUNIE - M. SOUMIER -
Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - M. BEKHTAOUI (pouvoir à Melle MASLOUHI) -
M. BERTELOOT - M. BRENOT - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAIT) - M. BRIOT -
M. CARBONNEL (pouvoir à M. MOREAU) - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DODET -
Mme FLAMENT. - M. GONDELLIER - Mme MASSU (pouvoir à M. NOWOTNY) - M. MILLOT (pouvoir à
M. PRIBETICH) - M. MENUT (pouvoir à M. PARIS) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (pouvoir à M.
JULIEN

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Patrimoine - Marché de nettoyage
des locaux de la Communauté de l'agglomération dijonnaise – avenant n°2**

Afin d'accompagner l'installation du Centre de Logistique Industrielle de la SNCF, la Ville de Dijon, par convention du 4 octobre 2005, a mis à disposition du Grand Dijon un bâtiment de bureau situé 3 rue Audra à Dijon, dans l'attente de la livraison, prévue fin 2006, des bureaux de la Tour Mercure en cours de réhabilitation.

Il convient donc d'adopter un avenant au marché de nettoyage des locaux du Grand Dijon afin d'intégrer ces nouveaux locaux.

Par délibération en date du 23 septembre 2004, un appel d'offres ouvert a été lancé pour les prestations de nettoyage des locaux du Grand Dijon. Ce marché a été attribué pour 3 ans à compter du 1er janvier 2005, avec une possibilité de dénonciation annuelle. Sur le site de l'usine, le marché a débuté le 1er juin 2005.

Le marché de nettoyage des locaux du Grand Dijon est à bons de commande, avec un minimum annuel de 60 000 € et un maximum annuel de 130 000 €TTC.

Le montant du marché, basé sur le quantitatif estimatif du bordereau unitaire du marché attribué à l'entreprise ID'EES 21, s'élève à 329 735,52 € pour 3 ans.

Un premier avenant de 8 787,27 €, déposé le 16 février 2005, a porté ce montant à 338 522,79 €.

L'avenant n°2 est proposé afin d'intégrer les coûts des prestations de nettoyage de la rue Audra par l'entreprise ID'EES 2, jusqu'à fin 2006. Le montant annuel pour la réalisation de ces prestations est estimé à 16 553 € TTC. Il représente une progression totale par rapport au marché initial de 7,70%.

Vu l'avis de la Commission,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** l'avenant n° 2 au marché de nettoyage des locaux de la Communauté de l'agglomération dijonnaise relatif aux prestations de ménage des locaux de la rue Audra,
- **D'autoriser** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

28 NOV. 2005

Publié le 25 NOV. 2005
Déposé en Préfecture le



MARCHES PUBLICS
MARCHE 04/70

AVENANT : N° 2

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement : LE GRAND DIJON

(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

40, av du Drapeau – 21000 DIJON

Tél. 03 80 50 35 35 - Fax. 03 80 50 13 36

Titulaire du marché objet du présent avenant : IDEES 21 – 8 bis rue Paul Langevin – 21300 CHENOVE

Objet du marché : nettoyage des locaux du Grand Dijon sur différents sites de l'Hôtel du Grand Dijon

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Montant initial du marché : marché à bon de commande montant mini : 60 000 € TTC - montant maxi : 130 000 € TTC- montant du marché : 109 911,84 € TTC

Modifications successives de ce montant : 1

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Montant annuel de l'avenant	Date de l'acte	Nouveau montant annuel du marché ⁽¹⁾
Indiquer ici « Avenant » ou « Décision de poursuivre » Avenant n° 1	2 929.09 € TTC	11.02.2005	112 840,93 € TTC

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR VU pour être annexé à délibération
du Conseil du :

Déposé le :

28 NOV. 2005



24 05
DIJON, le :
LE PRÉSIDENT.
Juzet

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Par convention en date du 5 novembre 2005, le Grand Dijon met à la disposition de la SNCF pour installer provisoirement son CLI dans l'attente de la livraison des locaux prévus dans la Tour Mercure en cours de rénovation.

Les bâtiments sont situés 3, rue Audra à Dijon.

bâtiment B représente une surface d'environ 1 155,90 m². Les deux salles de réunion à accès privatif dans le bâtiment A ont une surface de 54,70 m².

Le présent avenant prendra effet le 2 janvier 2006 et est conclu pour une durée d'une année. Les prix unitaires sont mentionnés dans le tableau joint (valeur marché initial).

Le montant de l'avenant est de 13 840,74 € H.T. soit 16 553,53 € T.T.C.

Le montant du nouveau marché est porté à 129 394,46 € T.T.C.

L'ensemble des autres clauses du marché initial restent inchangées.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

A _____, le

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'État

Le titulaire,
(signature)

Le nouveau titulaire ⁽¹⁾,
(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de
l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

Rapport de présentation d'un projet de marché ou d'avenant

A. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Ministère, collectivité territoriale ou établissement concerné :
(Dénomination, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE
40 AVENUE DU DRAPEAU BP 17510 -21075 DIJON CEDEX
Tél. 03 80 50 35 35

Objet : NETTOYAGE DES LOCAUX DU GRAND DIJON

Titulaire(s) des marchés :
Entreprise IDEES 21
8 bis, rue Paul Langevin 21300 CHENOVE

1°. Définition de la nature et étendue des besoins à satisfaire, montant prévu de l'opération

Par délibération en date du 23 septembre 2004, un appel d'offres ouvert a été lancé pour des prestations de nettoyage des locaux du Grand Dijon sur les sites suivants :

- hôtel du Grand Dijon 40 av du Drapeau à Dijon
- usine d'incinération des ordures ménagères rue A Fleming Dijon
- le cimetière intercommunal à Mirande

Ce marché est attribué pour 3 ans, à compter du 01.01.05 et jusqu'au 31.12.07, avec une possibilité de dénonciation annuelle. Sur le site de l'usine, le marché a débuté le 01.06.05.

Les prestations comprennent :

- pour l'hôtel du Grand Dijon : entretien des bureaux, de la salle du Conseil, des locaux annexes et de la vitrerie
- pour l'usine : entretien des sanitaires, de 2 pièces de vie des agents, des bureaux et des salles de réunion ainsi que la vitrerie du bâtiment administratif
- pour le cimetière : entretien des vitres extérieures

Le marché est à bons de commande, avec un minimum annuel de 60 000 € TTC et un maximum de 130 000 € TTC.

Le montant annuel, basé sur le quantitatif estimatif du bordereau unitaire du marché attribué à IDEE'S 21 est de 109 911,84 € TTC, soit 329 735.52 € TTC sur 3 ans.

Un premier avenant a été passé le 11 février 2005 pour un montant annuel de 2 929.09 € TTC (incorporation de prix unitaires au marché de base et utilisation d'un autolaveur en remplacement des fermeture de portes, fenêtres et lumière).

2°. Economie générale du marché ou de l'avenant, déroulement prévu, prix envisagé

Par convention en date du 4 octobre 2005, la ville de Dijon a mis à disposition du Grand Dijon un bâtiment de bureaux situé 3 rue Audra à Dijon.

Par convention en date du 5 novembre 2005, le Grand Dijon met à la disposition de la SNCF pour installer jusqu'au 31 décembre 2006 son service CLI en attente de la livraison des bureaux prévus dans la tour Mercure en cours de réhabilitation.

Il convient donc d'adopter un avenant au marché de nettoyage des locaux du Grand Dijon afin d'intégrer le nettoyage des nouveaux locaux de la rue Audra jusqu'à fin 2006

Le montant annuel des prestations est estimé à 16 553,53 € TTC.

Le bordereau de prix unitaire concernant le ménage des locaux mis à la disposition de la SNCF est jointe en annexe.

Le montant total du nouveau marché s'élève à 355 076.31 € TTC décomposé ainsi :

- montant initial du marché sur 3 ans : 329 735.52 € TTC
- montant de l'avenant 1 sur 3 ans : 8 787.27 € TTC
- montant de l'avenant 2 (jusqu'à fin 2006) : 16 553.53 € TTC

Le montant total du nouveau marché sur 3 ans est de 355 076,31 € TTC, soit une augmentation de 7,70 % par rapport au marché initial de 329 735.52 € TTC.

Le présent avenant ne bouleverse pas l'économie du marché.

Le Vice-Président,

AVENANT N° 2, Bâtiment 3, rue AUDRA à DIJON

Locaux SNCF 3 Rue Audra à Dijon

LIEUX	NATURE DES SOLS	NATURE DES PRESTATIONS	NOMBRE D'ACTION	SEMAINE OU JOUR D'ACTION	SURFACE en M2	PRIX UNITAIRE EURO H.T.	ACTIONS ESTIMEES PAR AN	PRIX ANNUEL EURO H.T.
RDC								
RDC	Sols plastique	Balayeage humide	tous les jours		280,2	12,63	250,00	3157,50
RDC	Sols plastique	Balayeage, lavage	1/semaine		280,2	12,63	52,00	656,76
RDC	Sols plastique carrelage	Décapage métallisation	1/an		280,2	386,68	0,00	0,00
sanitaires		Désinfection, désodorisation	tous les jours		10	2,70	250,00	675,00
RDC	Sols plastique	spray méthode lavage	1/ Mois à la demande		280,2	21,05	12,00	252,60
Vitrerie	inter/ extér				46	24,88		0,00
1er étage								
1er étage	Sols plastique	Balayeage humide	tous les jours		293,5	13,23	250,00	3307,50
1er étage	Sols plastique	Balayeage, lavage	1/semaine		293,5	13,23	52,00	687,96
1er étage	Sols plastique carrelage	Décapage métallisation	1/an		293,5	405,03	0,00	0,00
sanitaires		Désinfection, désodorisation	tous les jours		10	2,70	250,00	675,00
1er étage	Sols plastique	spray méthode lavage	1/ Mois à la demande		293,5	22,05	12,00	264,60
Vitrerie	inter/ extér				46	24,88		0,00
2ème étage								
2ème étage	Sols plastique	Balayeage humide	tous les jours		138,7	6,25	250,00	1562,50
2ème étage	Sols plastique	Balayeage, lavage	1/semaine		138,7	6,25	52,00	325,00
2ème étage	Sols plastique carrelage	Décapage métallisation	1/an		138,7	191,41	0,00	0,00
sanitaires		Désinfection, désodorisation	tous les jours		10	2,70	250,00	675,00
2ème étage	Sols plastique	spray méthode aspiration	1/ Mois		138,7	10,42	12,00	125,04
2ème étage	Moquette	Shampooing	tous les jours		30	1,35	250,00	337,50
2ème étage	Moquette	balayeage humide lavage	à la demande		30	32,40	0,00	0,00
2ème étage	plancher technique		à la demande		106	4,78	0,00	0,00
Vitrerie	inter/ extér				20	10,82		0,00
cage d'escaliers	plastique	balayeage humide	1/jour		75	3,38	250,00	845,00
cage d'escaliers	plastique	spray méthode décapage métallisation	1/mois		75	5,63	12,00	67,56
cage d'escaliers	plastique		1/an		75	103,50	0,00	0,00
TOTAL HT Bâtiment Principal								13 614,52

SALLES DE REUNION

LIEUX	NATURE DES SOLS	NATURE DES PRESTATIONS	NOMBRE D'ACTION	SEMAINE OU JOUR D'ACTION	SURFACE en M2	PRIX UNITAIRE EURO H.T.	ACTIONS ESTIMEES PAR AN	PRIX ANNUEL EURO H.T.
Salles de réunion	Sols plastique	Balayeage humide	A la demande		54,7	2,47		0,00
Salles de réunion	Sols plastique	Balayeage, lavage	A la demande		54,7	2,47	50,00	123,50
Salles de réunion	Sols plastique	spray méthode	A la demande		54,7	4,11	2,00	8,22
Salles de réunion	Sols plastique carrelage	Décapage métallisation	A la demande		54,7	75,49	0,00	0,00
sanitaires		Désinfection, désodorisation	A la demande		7	1,89	50,00	94,50
sanitaires	carrelage		A la demande		7	9,66	0,00	0,00
Vitrerie	inter/ extér	lavage	à la demande		51	27,58		0,00
TOTAL HT Salles de réunion								226,22